

# Contrat départemental de développement culturel

2011-2012

*Appel à projet - Chef d'établissement-*

Nom du collège : .....  
Nom de la commune : .....  
Nom du principal : .....  
Nom du coordinateur CDDC dans l'établissement, si différent du principal : .....  
.....  
Tél. : .....  
Fax : .....  
E-mail : .....  
Effectifs :  
Elèves : ..... SEGPA : ..... UPI : ..... Enseignants : .....



**BUDGET PREVISIONNEL 2011-2012** (pour l'ensemble des parcours)

DEPENSES		FINANCEMENTS	
<b>PARCOURS 1</b>		<b>RELIQUAT(S) CDDC</b>	
- Intervention du partenaire culturel			
- Sortie culturelle des élèves			
- Achat matériel et fournitures			
- Autres frais			
	SOUS-TOTAL		
<b>PARCOURS 2</b>		<b>RESSOURCES PROPRES</b>	
- Intervention du partenaire culturel			
- Sortie culturelle des élèves			
- Achat matériel et fournitures			
- Autres frais			
	SOUS-TOTAL		
<b>PARCOURS 3</b>		<b>AUTRES FINANCEMENTS</b>	
- Intervention du partenaire culturel			
- Sortie culturelle des élèves			
- Achat matériel et fournitures			
- Autres frais			
	SOUS-TOTAL		
<b>PARCOURS 4</b>		<b>SUBVENTION DEMANDEE</b>	
- Intervention du partenaire culturel		<i>Jusqu'à 2.000€ maximum par parcours</i>	
- Sortie culturelle des élèves			
- Achat matériel et fournitures			
- Autres frais			
	SOUS-TOTAL		
<b>PARCOURS 5</b>			
- Intervention du partenaire culturel			
- Sortie culturelle des élèves			
- Achat matériel et fournitures			
- Autres frais			
	SOUS-TOTAL		
	<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>

➤ Signature du chef d'établissement :

## LES OBJECTIFS

- Le CDDC est une proposition du Conseil Général de l'Oise, de l'Inspection académique et de la DRAC-Picardie qui vise à soutenir la politique culturelle des établissements scolaires.
- L'objectif est de sensibiliser les élèves aux arts et à la culture en favorisant la pratique, la confrontation aux œuvres, la rencontre des artistes et des professionnels de la culture.
- Le CDDC conduit à une plus grande curiosité de la vie culturelle et à une meilleure réception du travail de création. Il est également un moyen de réduire les inégalités d'accès à la culture.
- Le CDDC permet d'engager une réflexion à long terme sur la place des arts et de la culture dans les établissements scolaires et sur la dimension culturelle des disciplines d'enseignement. Cette démarche s'appuie sur le renforcement des missions éducatives des structures culturelles.

## ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT ET DES PARTENAIRES CULTURELS

- Inscrire le CDDC au cœur du projet d'établissement.
- Définir des parcours dans des domaines culturels différents afin de toucher l'ensemble des élèves d'une cohorte sur leurs 4 années de scolarité. **Un minimum de 3 parcours est obligatoire pour bénéficier du dispositif CDDC.**

Nombre de parcours possibles, à titre indicatif :

- Etablissement de moins de 400 élèves = 3 parcours
- Etablissement de moins de 560 élèves = 4 parcours
- Etablissement de plus de 560 élèves = 5 parcours

### ➤ Impliquer équipe éducative et partenaires culturels dans une démarche commune d'élaboration de projet.

Chaque projet doit résulter d'une concertation entre enseignants et artistes.

Domaines culturels possibles :

- *Arts du spectacle vivant* : théâtre, danse, musique, art du cirque, marionnettes, arts de la rue
- *Arts du visuel* : cinéma, arts plastiques, photographie, audiovisuel
- *Arts du langage* : littérature écrite et orale (conte, bd, slam, etc)
- *Arts du son* : musique instrumentale, musique du monde,
- *Arts de l'espace* : architecture, urbanisme, arts des jardins,
- *Arts du quotidien* : arts appliqués, design,
- D'autres domaines culturels peuvent être envisagés : *Culture scientifique, technique et industrielle et Histoire et civilisations.*

- Assurer pour chaque parcours (critères obligatoires):
  - **un minimum de 10 heures** de pratique artistique ou culturelle encadrées par le partenaire (hors spectacles et sorties)
  - **une sortie culturelle** qui privilégie, dans la mesure du possible, les ressources départementales  
**A noter** : Une seule sortie (transport+entrées) sera financée par parcours culturel. Les sorties complémentaires seront prises en charge sur les ressources propres du collège, notamment sur la dotation globale de transport. Nous vous rappelons que la somme de 500€, versée au titre du CDDC, est intégrée à l'enveloppe globale de transport attribuée par la Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports.
  - **une présentation du travail du partenaire culturel** à l'attention d'autres classes et/ou des parents d'élèves, au sein de l'établissement ou à proximité (spectacle, rencontre-débat, atelier ouvert, exposition, conférence, performance, lecture publique, etc).
- Gérer le budget alloué (maximum : **2000€ par parcours**), en ouvrant un chapitre budgétaire spécifique pour cette opération, et **établir un bilan financier** en fin d'année scolaire à transmettre au Conseil général et à l'Inspection académique.
- Mentionner la participation du Conseil général, de l'Inspection académique et de la DRAC dans les documents de communication et dans les relations avec la presse.

Il est obligatoire de faire **signer le partenaire culturel**. L'établissement d'une **convention** entre les parties est ensuite nécessaire. Elle contractualise les modalités d'interventions, l'accord financier et récapitule l'ensemble des engagements pris. Elle doit être signée **après validation** des dossiers par le comité de pilotage, au mois de septembre.

**A retourner avant le vendredi 24 juin 2011 à :**

Inspection académique de l'Oise  
Service culturel  
22 avenue Victor Hugo 60025 Beauvais cedex

et

Conseil général de l'Oise  
Direction de la Culture / Anne-Sophie Marchal  
1 rue Cambry BP 941 60024 Beauvais cedex

**Calendrier :**

Le 14 mars 2011 : envoi des appels à projet

Le 24 juin 2011 : retour des appels à projet

Juillet 2011 : instruction des dossiers

Aout 2011: validation des dossiers par le comité de pilotage  
(Conseil général, Inspection académique et DRAC)

**Qui contacter ?**

**Conseil général de l'Oise,**

Direction de la culture

Anne-Sophie Marchal, 03 44 10 40 18

anne-sophie.marchal@cg60.fr

**Inspection académique de l'Oise,**

Dominique Vincent et équipe Action culturelle,

03 44 06 45 89

dominique.vincent@ac-amiens.fr

**DRAC – Picardie,**

Service éducation artistique,

Isabelle Rosas, 03 22 97 33 65

isabelle.rosas@culture.gouv.fr